
Programme de Formation

Travail en hauteur Port des équipements de protection individuelle / collective

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

- Cette formation s'adresse aux personnes amenées à effectuer des travaux en hauteur
- Avoir 18 ans minimum
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail
- Vérification et validation des prérequis par questionnaire du formateur au démarrage de la formation



Objectifs pédagogiques

- Identifier et prévenir les risques liés aux travaux en hauteur
- Apporter des solutions techniques, organisationnelles et humaines dans le respect des principes généraux de prévention
- Maîtriser la réglementation et les obligations relatives au travail en hauteur



Description

Contenu théorique

- Sensibilisation à la sécurité
- Connaissance du risque de chute en hauteur
- Cadre législatif, réglementaire et normatif relatif aux
- EPI et EPC contre les chutes en hauteur
- Différents composants constituant une protection individuelle contre les chutes en hauteur
- Démarche préalable aux travaux en hauteur
- Contrôle journalier des EPI et EPC
- Règles générales d'utilisation des EPI et EPC contre les chutes en hauteur
- Rappel des méthodes de travail avec échelles

Contenu pratique

- Démonstration par le formateur sur site
- Exercices individuels dans les différentes configurations
- Analyse de situation et mise en application du mode opératoire
- Réglage du harnais
- Les ancrages temporaires (lignes de vie...)
- Utilisation des différentes liaisons antichute
- Validation de déplacement du technicien



Modalités pédagogiques

- Théorie : Exposé et échanges interactifs
- Pratique : Etudes de cas
- Exercices pratiques



Modalités d'évaluation et de suivi

- Auto évaluation préalable en amont de la formation
- Tests Théorique et Pratique en fin de formation
- A l'issue de la formation théorique et pratique, une attestation individuelle de formation est délivrée au candidat